

Depuis le doux Erasme jusqu'à Calvin, ses contemporains sont unanimes à le déclarer mauvais et méchant.

Il avait tué dans une rixe un malheureux peintre du nom de Compaign, et grâce à de hautes protections il échappa pendant quelque temps à la justice.

Ayant fait entrer en France des livres prohibés, il fut arrêté et conduit à la prison de la Conciergerie de Paris, pour y être jugé par un tribunal ordinaire.

On renouvela l'accusation d'assassinat, et un texte plus qu'ambigu de la traduction d'un dialogue de *Platon*, servit de base à une accusation d'athéisme qu'on se plut à grossir pour amener sa perte. Puis on profita d'une absence du roi François I^{er} qui le protégeait, pour le conduire au supplice.

Aucun prêtre, ni moine, ne siégea parmi ses juges, et l'Inquisition ne fut pour rien dans cette affaire.

Il ne faut voir dans l'issue de son procès que la triste conséquence des haines particulières qu'il s'était attirées, et Dolet ne fut pas victime de l'intolérance religieuse comme on l'a dit si souvent.

Il n'était pas protestant, et on trouve dans ses œuvres de violentes invectives à l'égard des réformateurs.

Il protesta jusqu'à la fin contre l'accusation d'athéisme et composa dans sa prison deux cantiques qui dénotent une foi sincère.

Au rebours d'autres malheureux qui, comme Servet et Vanini, même devant la mort, ne se sont point départis de leurs erreurs, Dolet gravit les marches du bûcher en se recommandant à Dieu et en implorant sa miséricorde.

De 1538 à 1546, il fut l'auteur ou l'éditeur de plus de soixante volumes ou opuscules. Tous se font remarquer, comme je l'ai dit, par le goût exquis qui présida à leur impression. Les lettres ornées sont particulièrement remar-